

Commande photographique nationale *Réinventer la photographie*



Keiichi Tahara, *Appartement avenue Alphand, St Mandé*, 1973 – 1982. Inv : FNAC 94540
© Keiichi Tahara / Cnap. Crédit photo : Yves Chenot

Sur une initiative du ministère de la Culture, le Centre national des arts plastiques (Cnap) lance une commande photographique intitulée *Réinventer la photographie*.

Cet appel à candidatures intervient deux siècles après la formulation par Nicéphore Niépce du principe de la photographie. Dans un contexte d'extension des moyens permettant de créer une image, notamment par les usages de l'intelligence artificielle, prenant acte du regain d'intérêt pour les techniques ayant jalonné l'histoire du médium- depuis ses temps primitifs jusqu'aux expérimentations les plus contemporaines - cette commande propose de participer à des réinventions de la photographie.

Ainsi, dans le cadre des célébrations du bicentenaire du *Point de vue pris d'une fenêtre de la propriété du Gras à Saint-Loup-de-Varenes* (communément appelé *Point de vue du Gras*), réalisé par Nicéphore Niépce en 1827 et considéré comme la première image photographique de l'histoire mondiale, le **Centre national des arts plastiques** propose une commande à 15 photographes, en se concentrant sur l'invention de la photographie et l'actualité de sa réinvention possible.

Les projets pourront être réalisés à l'aide de toutes les techniques permettant aujourd'hui aux artistes la création d'images photographiques dans des formes innovantes. Les œuvres pourront être conçues de manière dématérialisée et livrées sur support numérique, associées à un protocole, ou bien encore prendre une forme matérielle unique. Elles seront exposées en de nombreux lieux, en répondant notamment aux demandes permettant de reformuler l'économie de l'exposition des images photographiques.

Cette commande vise à encourager toutes les écritures photographiques en tenant aussi compte des évolutions techniques et culturelles du médium.

PRINCIPES

Le Cnap lance un appel à candidatures dans le cadre d'une commande photographique intitulée : ***Réinventer la photographie.***

Ouvert à une diversité de pratiques artistiques, cet appel à candidatures s'adresse aux photographes et artistes auteurs évoluant dans le champ large de l'image et les invite à se saisir de cette proposition en ayant à cœur de formuler leur projet dans l'actualité des réinventions de la photographie, en dialogue avec les temps primitifs de cet art.

OBJECTIFS

Dans la continuité des grandes commandes de l'État dans le domaine de la photographie, ce projet a pour but de reconnaître et d'encourager la vitalité de la création contemporaine dans le champ étendu de la photographie.

L'appel à candidatures ***Réinventer la photographie*** vise à sélectionner 15 photographes ou artistes auteurs. Ces derniers seront dotés chacun d'un financement de 10 000 Euros afin de conduire leur projet. Cette somme intégrera la rémunération et le paiement des droits d'auteurs. Un contrat de commande sera établi par le Cnap.

Le budget affecté à la production des œuvres sera quant à lui plafonné à 12 000 Euros (TTC).

Les photographes et artistes auteurs seront accompagnés dans la production de leur œuvre par le responsable de la collection photographie du Cnap.

RESTITUTION

Cette commande fera l'objet d'une valorisation prenant la forme d'expositions et d'une publication.

Les œuvres réalisées dans le cadre de cette commande photographique nationale rejoindront la collection du Cnap.

- Les lauréats auront jusqu'au 31 janvier 2026 (délai de rigueur) pour rendre leur commande.
- Les modalités (réalisation/production/exploitation) du projet du lauréat sont définies avec lui dans un contrat de commande établi par le Cnap.

ÉLIGIBILITÉ

L'appel à candidatures pour la commande photographique nationale **Réinventer la photographie** est ouvert à toute personne physique majeure française (quel que soit son lieu de résidence) ou étrangère résidant en France, évoluant dans le champ de la création photographique relevant du secteur des arts visuels et plastiques.

Les candidats ne doivent pas avoir bénéficié d'un soutien ou d'une acquisition du Cnap en 2024.

Les candidats devront avoir un statut de photographe ou d'artiste professionnel. Cette commande n'est pas ouverte aux étudiants en cours de cursus.

Le parcours professionnel des candidats devra être validé par des expositions ou des publications portées par des lieux ou par des éditeurs professionnels.

CANDIDATURE

Les candidats doivent déposer sur la plateforme du Cnap leur candidature, **du 1^{er} octobre 2024** (12h) **au 12 novembre 2024** (12h) délai de rigueur.

Les candidatures sont **à déposer exclusivement sur la plateforme du Cnap**. Aucune candidature ne pourra être déposée par courrier électronique, postal ou physiquement au Cnap. Tout dossier de candidature incomplet ne pourra être pris en compte.

L'adresse de la plateforme sera disponible sur le site du Cnap www.cnap.fr à partir du 1 octobre 2024.

Contenu du dossier

La candidature est composée d'un formulaire à compléter en ligne dans lequel devront être importés des éléments suivants :

Un dossier artistique mis en page au format « paysage » pour faciliter sa lecture sur écran, comprenant :

- Une note d'intention motivant leur candidature (3000 signes maximum),
- Un portfolio d'une trentaine de pages des projets passés et/ou d'éléments liés aux motivations de l'artiste,
- Une courte notice biographique (rédigée) présentant l'artiste,
- Un curriculum vitæ.

Les documents administratifs suivants :

- Copie de l'avis de situation au répertoire SIRENE ou son équivalent pour les artistes résidents étrangers,

- Copie de l'attestation d'affiliation au régime des artistes auteurs pour l'année en cours ou son équivalent pour les artistes résidents étrangers,
- Copie de la dispense de précompte (le cas échéant),
- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité,
- RIB complet au format PDF.

Le candidat devra également joindre 5 visuels (format .jpg) légendés extraits de son portfolio et/ou des projets passés et/ou d'éléments permettant d'illustrer ses motivations.

COMITÉ DE SÉLECTION

Un comité de sélection se réunira pour choisir quinze candidats à qui il attribuera une commande.

Ce comité de sélection est composé de :

- Deux représentants du ministère de la Culture,
- Deux représentants du Centre national des arts plastiques,
- Quatre personnalités qualifiées désignées en raison de leur expertise dans le domaine de la création photographique ou du thème de la commande dont deux photographes/artistes ayant déjà bénéficié d'une commande (dont l'auteur pressenti pour l'écriture du livre consacré au projet).

CALENDRIER

- 18 septembre 2024 – publication de l'appel à candidatures
- 1er octobre / 12 novembre 2024 à 12h – dépôt des candidatures sur plateforme du Cnap
- 16 janvier 2025 – réunion du comité de pilotage/sélection de la commande
- février 2025 – annonce des lauréats de la commande
- 31 janvier 2026 (au plus tard) – livraison des œuvres au Cnap

Renseignements :

Marc Vaudey, chef du pôle création et informations professionnelles : marc.vaudey@cnap.fr

Pascal Beausse, pôle collection, conservateur, responsable de la collection photographie : pascal.beausse@cnap.fr



CONTACTS

Agnès Renoult Communication

Saba Agri

cnap@agnesrenoult.com

+ 33 (0)1 87 44 25 25

Centre national des arts plastiques

Sandrine Vallée-Potelle

Cheffe du pôle communication et relations publiques

sandrine.vallee-potelle@cnap.fr